

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du lundi **15 janvier 2024 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture et Pierre Henrichon**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller Bernard Jeansonne est absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

18 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1 des procès-verbaux du 4 et 11 décembre 2023;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
 - 5.2 Cotisation annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
 - 5.3 Cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);
 - 5.4 Nomination du maire suppléant;
 - 5.5 Nomination d'un substitut de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;
 - 5.6 Nomination des membres du comité de toponymie;
 - 5.7 Nomination des membres du comité des communications;
 - 5.8 Avenant no 1 à l'offre de services d'EXP pour les plans et devis de l'agrandissement de l'hôtel de ville;
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection;
 - 6.3 Adoption du *règlement n° 23-530 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024*;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
 - 7.2 Résolution approuvant l'addenda n° 1 de l'Entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles (Bolton-Est);
 - 7.3 Nomination des membres du comité incendie;
 - 7.4 Nomination d'un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;
 - 7.5 Résolution autorisant la signature de l'addenda no 3 au contrat de travail de monsieur Paul Robitaille;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Nomination des membres du comité de voirie;
 - 8.2 Offre de services pour une étude préliminaire de sentier multifonctionnel sur le chemin Millington;
 - 8.3 Résolution autorisant l'achat d'un tracteur à tonte et d'accessoires pour le tracteur;
 - 8.4 Résolution autorisation l'achat d'une remorque;
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure n°2023-19 – 121, chemin Patterson;
 - 9.2 Demande de permis de construction PIIA 2023-10-0001 – 11, chemin de la Pointe
 - 9.3 Nomination des membres du comité consultatif en urbanisme;
 - 9.4 Nomination des membres du comité de démolition;
 - 9.5 Nomination du comité local sur les paysages;
 - 9.6 Demande à la CPTAQ par Sergent's Bay Yacht Club (SBYC 1935 inc.) Pour le lot 5 385 686 ;

- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Nomination des membres du comité culturel;
 - 10.2 Nomination des membres du comité du patrimoine;
 - 10.3 Nomination des membres du comité ad hoc pour l'accès aux plans d'eau;
 - 10.4 Appui financier à la Société d'histoire de Georgeville pour le projet de documentaire intitulé *le rugissement formidable*;
- 11 Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Adoption du Règlement n° 23-529 décrétant la réalisation de travaux de mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'environnement du secteur du Lac-des-Sittelles et décrétant une taxe spéciale pour en acquitter le coût;
 - 11.2 Nomination des membres du comité consultatif en environnement;
 - 11.3 Demande de contribution financière de Conservation des Vallons de la Serpentine;
 - 11.4 Demande de contribution financière de Memphrémagog Conservation Inc.;
- 12 Santé et bien-être**
 - 12.1 Nomination des membres du comité directeur de la Politique de la famille et des aînés (PFA);
 - 12.2 Demande de don du Centre de prévention du suicide JEVI;
 - 12.3 Demande de don de Centraide Estrie;
 - 12.4 Demande d'appui financier du Train des mots;
 - 12.5 Remerciements à LAPÉA, RPDMO et APLS pour le succès de la guignolée;
 - 12.6 Contribution à LAPÉA en vertu de l'entente de gestion;
 - 12.7 Contribution à la Fondation de l'hôpital de Memphrémagog (contribution 2023);
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2024-01-01)

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 4 ET 11 DÉCEMBRE 2023 (02)

2024-01-02

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 4 décembre et des assemblées extraordinaires du 11 décembre 2023, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 4 décembre et des assemblées extraordinaires du 11 décembre 2023 soient approuvés et adoptés, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) (03)

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

2024-01-03

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 1054,13 \$, taxes comprises, couvrant les frais d'adhésion et d'assurances pour M^{me} Manon Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour 2024.

ADOPTÉE

5.2 COTISATION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) (04)

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

2024-01-04

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 987,84 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

5.3 COTISATION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) (05)

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

2024-01-05

ET RÉSOLU :

d'autoriser la dépense de 565,00 \$, taxes en sus, couvrant les frais d'adhésion à la COMAQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

5.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT (06)

2024-01-06

ATTENDU QU'il faut nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Victor Dingman** soit nommé maire suppléant et qu'il soit par conséquent autorisé à signer les documents officiels dans l'exercice de cette fonction.

ADOPTÉE

5.5 NOMINATION D'UN SUBSTITUT DE LA MAIRESSE AUX ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA MRC (07)

2024-01-07

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* exige que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres, une personne pour agir à titre de substitut en l'absence de la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

le conseiller **Bernard Jeansonne** soit désigné pour remplacer la mairesse aux assemblées du conseil de la MRC, lorsque celle-ci ne peut y assister, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

5.6 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE (08)

2024-01-08

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité de toponymie de la municipalité, lequel est responsable d'analyser les propositions de toponymes et de faire des recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé**, la conseillère **Claire Rocher** et le conseiller **Bernard Jeansonne** comme délégués du conseil au comité de toponymie;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité de toponymie pour une période d'un an :

Diane Gagnon
Serge Wagner
Jean-Claude Duff
Judith Grenon
3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les délégués susmentionnés, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

5.7 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS (09)

2024-01-09

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres qui siégeront au comité des communications de la municipalité, lequel est responsable de la diffusion de l'information pertinente concernant l'administration municipale et la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et la conseillère **Claire Rocher** comme déléguées du conseil au comité des communications;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité des communications pour une période d'un an :

Mathieu Godbout
Renée Donaldson, greffière-trésorière adjointe
Renaud Payant-Hébert, agent de développement - vie communautaire

3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

5.8 AVENANT N° 1 À L'OFFRE DE SERVICES D'EXP POUR LES PLANS ET DEVIS DE L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (10)

2024-01-10

ATTENDU QUE des travaux d'ingénierie supplémentaires sont nécessaires pour les mises à jour à intégrer dans les plans et devis de l'agrandissement de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE des éléments ont été ajoutés en cours de mandat et au fil des précisions des besoins, tels qu'un abri d'auto, un système de chauffage et climatisation complet sur tout le bâtiment, l'ajout d'une nouvelle génératrice, etc., lesquels impliquent les honoraires supplémentaires suivants :

- Volet mécanique : 11 000 \$
- Volet électricité : 8 000 \$
- Volet structure : 1 500 \$

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de services d'EXP au montant forfaitaire de 20 500 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 22 décembre 2023.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (11)

Comptes payés du 5 décembre 2023 au 14 janvier 2024

Salaires au net	Paie du 2023-12-06 (incluant pompiers)	19 872,71
Salaires au net	Paie du 2023-12-13	11 625,24
Salaires au net	Paie du 2023-12-20	9 837,56
Salaires au net	Paie du 2023-12-27 (incluant conseil)	22 271,21
Salaires des pompiers (net)	Paie de décembre 2023	13 967,21
Salaires au net	Paie du 2024-01-03	10 684,94
Salaires au net	Paie du 2024-01-10	10 656,95
Bell Canada	Caserne nord + caserne ligne 2	202,77
Beneva inc	Assurance groupe décembre + janvier	12 540,41
Bibliarie GGC	Achats livres par le CCA	177,20
Campbell Scientific	Abonnement trimestriel stations météo	945,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau + divers	5 326,82
Climatisation Roger Demers	Réparation - hôtel de ville	519,12
Cogeco	Internet quai Bryant (2 mois)	206,86
Déneigement GSD	Déneigement circuit 2 - décembre	60 277,00

Edition Wilson Lafleur	Abonnement 2024 Code civil et CM	241,50
Exc. Stanley Mierzwinski	Déneigement circuit 1 - décembre	116 483,00
Fonds pensions alimentaires	Remises (novembre + décembre)	715,86
FQM Assurances	Assurances 2024 (incluant véhicules)	60 139,66
FQM Services	Protection annuelle cyber-attaques	9 817,32
Franklin Dorey	Boules de Noël	125,00
Hiro Gagnon	Maquillage - fête de Noël	250,00
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	5 310,79
Infotech	Versement final - papeterie 2024	2 290,88
Installations Labonté	Réparations - abri de sable Lac Nick	1 929,09
Jennifer Gaudreau	Grand ménage décembre 2023	810,00
Jennifer Gaudreau	Conciergerie - décembre	1 035,00
Jessica Bourret	RAA - atelier d'art sur la couleur	250,00
Kathy Lachapelle	Aide préparation - audit préliminaire déc.	576,43
Kezber	Svcs informatique frais mensuels + soutien	6 104,35
Lampron Inc.	Bandes et filets de hockey	35 169,70
LAPEA	2e versement Festival Slam	2 000,00
APELOR	Subvention Fonds vert	1 959,00
Linda Beaudoin	Consultations - bases de données	165,12
Lisette Maillé	Sapins de Noël	290,00
Location Langlois	Location clôture - lac Orford	80,71
Location d'outils Simplex	Location - scie à béton	141,02
Mackie Porte de garage	Porte garage - hôtel de ville	651,86
Mélange Maison	Viennoiseries Noël + cadeaux bénévoles	947,34
Memphrémagog Conservation	Fond vert au lac Mémphrémagog	1 969,80
Ministre du Revenu	DAS + cotisations de l'employeur – nov.	33 299,52
Ministre du Revenu	DAS + cotisations de l'employeur – déc.	21 717,86
MRC Memphrémagog	CARRA : avril à juin	792,71
Création NaturEden	Conception - parc municipal	6 898,50
Personnel	Déplacements / kilométrage	4 614,66
Personnel	Déboursés divers	1 309,04
Pompiers	Alloc. cellulaire personnel (survie mobile)	2 750,00
Receveur Général du Canada	DAS + cotisations de l'employeur – nov.	17 744,46
Receveur Général du Canada	DAS + cotisations de l'employeur – déc.	9 806,20
Régie de police	Entente 2023 (décembre)	57 972,09
Ressorts Charland	Réparations camion	3 245,67
Personnel	Congés de maladie inutilisés 2023 (50%)	3 425,17
Citoyens	Remboursements - programmes	2 002,50
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	132,52
Retraite Québec	RREM - novembre + décembre 2023	3 649,04
Xerox	Frais d'impression - novembre	271,78
Zone Éco	Matières résiduelles novembre	1 455,87
Règlements d'emprunt :		
Banque Royale du Canada	Règl. 17-446 (ch. North) - intérêts	13 560,00
Banque Royale du Canada	Règl. 22-502 (unité de secours) - intérêts	11 050,00
Total payé du 5 décembre au 14 janvier		624 262,02

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cain Lamarre	Forfait consultation 2024 + honoraires	6 049,97
Caroline Falcao	Honoraires 27 nov. - 24 déc.	1 330,00
Cogeco	Internet hôtel de ville	114,92
Fonds d'information	Avis de mutation - déc.	60,00
FQM Assurances	Auto supplémentaire +dirigeants/pompiers	3 654,77
GDE Xerox	Service d'impression	14,86
Infotech	Formations + transports papeterie	494,78
Les Services EXP	Projet hôtel de ville incluant éval. GES	11 210,06
Lotus Marketing	Site web (cookies) + frais annuels 2024	919,80

Medial	Forfait FQM mutuelle-SST	1 457,54
Mégaburo	Fournitures de bureau, papeterie	647,73
MRC Memphrémagog	Équilibrage du rôle - décembre 2023	2 897,25
MRC Memphrémagog	CARRA : octobre à décembre 2023	1 766,78
Pitney Bowes	Location - timbreuse (oct-déc 2023)	757,28
Purolator	Frais de messagerie : décembre	26,21
Raymond Chabot	Audit 2023 - facture progressive (déc.)	4 828,95
Xerox Canada	Frais d'impression - janvier	271,11

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aréo-Feu	Fournitures et équipement - pompiers	1 763,72
Communication Plus	Transfert radio ancien au nouveau camion	1 703,46
CRM	Cahiers - protocoles d'intervention	144,64
Croix Rouge	Entente services aux personnes sinistrées	310,86
Dallaire Médical	Batterie pour AED 3	271,34
EMRN	Fournitures médicales	23,45
Entrepôt du Travailleur	Boîtes de gants	1 226,78
Extincteurs Pierrafeux	Avertisseurs fumée et CO	125,78
Formation Savie	Formation PR et SMU	3 767,70
MotoSport	Entretien génératrice Honda	200,02
PG Solutions	Contrat de service annuel Première Ligne	3 484,89
Pièces d'auto GGM	Pièces et fournitures pour camions	465,19
Pierre Chouinard et Fils	Essence + diesel	1 325,61
Pro Shop Audio	Accessoire d'atelier + divers	229,95
Régie de police	Entente 2024 (janvier)	60 871,00
Ressorts Charland	Entretien et réparation de camions	2 144,23
SPA de l'Estrie	Entente (janvier à juin 2024)	3 442,09

VOIRIE ET TRANSPORT

AddEnergie	Gestion borne élect. - stationnement 112	883,87
ARP Service Techniques	Étude préliminaire - ch. Millington	5 173,88
Benoît Lefebvre	Déneigement - janvier	574,88
Déneigement GSD	Déneigement - janvier 1 sur 2	30 138,50
Excavation Dany Nadeau	Réparation d'urgence - pluies 18 déc.	1 563,66
Excavation M. Vallières	Travaux rue des Floralies	2 326,81
Excavation Mierzwinski	Déneigement - janvier 1 sur 2	58 241,50
Focus	Installations (nouvel entrepreneur)	556,25
GARO Électrique	Travaux électriques abri sable ch. North	1 842,95
Groupe Lapalme	Agrégats sans transport	569,73
Groupe Lapalme	Ponceaux rue des Diligences (urgence)	7 240,48
Groupe Lapalme	Remplacement - ponceau rue du LDS	80 022,60
Groupe Lapalme	Crédit - trop payé - projet Dalle	(2 286,40)
Les Entreprises Aljer	Abri Lac Nick + ponceau ch. Westover	51 744,51
MRC Memphrémagog	Quote-part spéciale transport adapté	5 020,00
Mobile 911Pro	Installation système de lumières - camion	2 334,00
MTG	Déneigement - janvier	1 542,58
Paysagement L'Unik	Déneigement - janvier	1 179,54
PermaRoute	Réparations asphalte	2 232,24
Philip Stone	Déneigement - janvier	4 136,58
Robert St-Pierre	Coupes d'arbres (3 factures)	2 167,29
Signalisation de l'Estrie	Service de signalisation (nov + déc)	740,62
SOS Castors	Service - ch. des Floralies	100,00
Traffic Innovation	Analyseur de vitesse	5 334,84

HYGIÈNE DU MILIEU ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Association Lac Malaga	Plantes aquatiques lac Malaga	2 373,19
Enviro Connexions	Matières résiduelles novembre + décembre	43 078,44
Eurofins Environex	Analyses d'eau - nov. + déc.	160,40
Groupe Degrandpré	Réparation - système traitement UV	3 587,81
Zone Éco	Matières résiduelles - décembre	4 491,82

RAPPEL	Caractérisation de la bande riveraine	6 323,63
RAPPEL	Suivi de la qualité des eaux des lacs	8 508,15
Ressourcerie Frontières	Entente 2024 - 1er trimestre	5 132,48
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
COMBEQ	Abonnements S Perrier + O Alix-Paré	500,15
Reflét du lac	Avis public 23-520 et 23-528	683,05
SCU	Travaux 1er octobre - 31 décembre	4 581,98
LOISIRS ET CULTURE		
André Lauriault	Contrat - patinoire	2 297,00
Atelier Ösatai	Cadeaux - bénévoles	1 092,26
Chorale Les voix du large	2 spectacles le 16 décembre	1 000,00
Cogeco	Internet Carrefour d'Austin	97,61
Comma	Brochure cimetières+dédicace parc S.T.	3 524,91
Côté-Jean et Associés	Belvédère quai Bryant	13 541,19
CRM	Carte Noël + 21 Millington + brochure loisirs	4 213,84
Enviro5	Vidange de la fosse - Carrefour	219,78
Laforest Nova Aqua	Travaux eau potable - Carrefour	3 271,36
Les Services EXP	Surveillance des travaux - dalle	12 141,36
Lettrage de l'Estrie	Autocollants pour biblioboîtes	45,99
Location Langlois	Clôtures quai Bryant + lac Orford	177,56
Municipalité d'Eastman	Entretien - flotte d'équipements en commun	167,21
Orange Numérique	Montage conférence Abénaquis	344,93
Sanivac	Location de toilette : 1 Millington	339,18
Total comptes à payer au 15 janvier		503 278,91

2024-01-11

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **624 262,02 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **503 278,91 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION (12)

2024-01-12

ATTENDU QUE par sa résolution n° 2022-01-11, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 278.2 de la LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant l'année où doit être tenue la prochaine élection générale pour pourvoir au coût de celle-ci;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la *Loi pour l'élection générale de 2021* (laquelle ne doit pas être prise en compte);

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte au fonds un montant de 7 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, un montant de 7 500 \$ pour l'exercice financier 2024;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE

6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 23-530 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET À LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024 (13)

2024-01-13

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné le 11 décembre 2023 en vue de l'adoption du *Règlement n° 23-530 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024*;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 23-530 relatif à l'imposition des taux de taxation et à la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2024*.

ADOPTÉE

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

7.2 RÉOLUTION APPROUVANT L'ADDENDA N° 1 DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE POUR LES RISQUES FAIBLES (BOLTON-EST) (14)

2024-01-14

ATTENDU QUE les municipalités d'Austin et Bolton-Est, parties à l'entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles désirent revoir le taux horaire, prévoir une indexation annuelle et établir une clause « ascenseur » pour le taux du kilomètre, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE;

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

Que la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la municipalité, l'addenda n° 1 à l'entente intermunicipale l'entente intermunicipale relative au service d'un préventionniste pour les risques faibles, devant s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

7.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE (15)

2024-01-15

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la municipalité est formé de deux conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil nomme les conseillers **Victor Dingman** et **François Tanguay** à titre de membres du comité de sécurité incendie;
2. en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

7.4 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR ADJOINT DES MESURES D'URGENCE (16)

2024-01-16

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un coordonnateur adjoint des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil nomme **Victor Dingman** à titre de coordonnateur adjoint des mesures d'urgence de la municipalité dans le cadre du plan de sécurité civile.

ADOPTÉE

7.5 RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ADDENDA N° 3 AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR PAUL ROBITAILLE (17)

2024-01-17

ATTENDU QUE la Municipalité et monsieur Paul Robitaille ont convenu de modifier certaines conditions prévues au contrat de travail;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. l'addenda n° 3 du contrat de travail conclu entre la municipalité d'Austin et monsieur Paul Robitaille soit accepté;
2. mesdames Lisette Maillé, mairesse, et Manon Fortin, directrice générale, soient autorisées à signer ledit addenda n° 3.

ADOPTÉE

* * * * *

8.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE VOIRIE (18)

2024-01-18

ATTENDU QUE le comité de voirie de la municipalité est formé de deux conseillers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil nomme les conseillers **Victor Dingman** et **Bernard Jeansonne** à titre de membres du comité de voirie;
2. en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

8.2 OFFRE DE SERVICE POUR UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE SENTIER MULTIFONCTIONNEL SUR LE CHEMIN MILLINGTON (19)

2024-01-19

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a prévu la réfection et l'amélioration du drainage du chemin Millington d'ici deux ans;

ATTENDU QU'il est prévu d'ajouter une piste multifonctionnelle sur une longueur d'environ 425 m sur le tronçon du chemin Millington situé entre les chemins Nicholas et des Cerfs;

ATTENDU QU'une étude préliminaire est nécessaire pour estimer les coûts de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de services d'EXP pour un montant maximum de 10 000 \$ excluant les taxes applicables, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 11 décembre 2023.

ADOPTÉE

8.3 RÉOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN TRACTEUR À TONTE ET D'ACCESSOIRES POUR LE TRACTEUR (20)

2024-01-20

ATTENDU le besoin d'acquérir un tracteur à tonte ainsi qu'une cabine pour le tracteur X570;

Tracteur à tonte X570 2023	10 500 \$
Cabine et accessoires	10 400 \$

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise l'achat des accessoires susmentionnés chez le fournisseur Groupe JLD Lague-Coaticook, au montant total de 20 900 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.4 RÉSOLUTION AUTORISATION L'ACHAT D'UNE REMORQUE (21)

2024-01-21

ATTENDU le besoin d'acquérir une remorque 5 pi X 10 pi;

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise l'achat d'une remorque chez le fournisseur Remorques Laroche, au montant total de 7 165 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-19 – 121 CHEMIN PATTERSON (22)

2024-01-22

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2023-19 pour permettre la construction d'un toit-terrasse alors que le règlement de zonage 16-430 ne permet pas la construction de toits-terrasses;

ATTENDU QUE le toit-terrasse proposé s'intègre à même une nouvelle construction résidentielle ayant un toit vert;

ATTENDU QUE les constructions voisines sont éloignées et qu'il n'y a pas de vue directe à partir du toit-terrasse;

ATTENDU QUE la disposition du règlement de zonage visée par la demande de dérogation mineure n'a pas été adoptée en vertu de l'article 113, paragraphe 16 ou 16.1 du 2^e alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et est donc recevable en vertu de l'article 145.2 de ladite loi;

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'est pas localisée dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation mineure n° 2023-19 soit et est acceptée telle que présentée au conseil, à la suite de l'avis favorable du CCU.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2023-10-0001 – 11, CHEMIN DE LA POINTE (23)

2024-01-23

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2023-10-0001 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit plat dans une pente entre 15 % et 29 %;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-3 et PIIA-4 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE le terrain est l'assiette d'une résidence existante qui sera démolie;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères prévus au règlement concernant les travaux, dont la volumétrie et les mesures de gestion des eaux des toitures;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

QUE faisant suite à l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2023-10-0001 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

**9.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME
(24)**

2024-01-24

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est constitué de deux membres du conseil et de quatre résidents de la municipalité en vertu du Règlement n° 05-320 de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil doit nommer par résolution les deux membres du conseil et les quatre résidents de la municipalité, pour un mandat de deux ans;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCU, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public;

ATTENDU QUE tout citoyen siégeant au CCU exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

1. de désigner les conseillers **Bernard Jeansonne**, président, et **François Tanguay** comme délégués du conseil au CCU;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCU pour une période de deux ans :

Maurice Daigle
Geneviève Coutu
Patrice G. Crevier
Michèle Lafond
Stephen Nicholson, secrétaire

3. qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

9.4 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION (25)

2024-01-25

ATTENDU le nouveau *Règlement n° 23-513 sur la démolition d'immeubles*;

ATTENDU que le règlement prévoit la formation d'un comité de démolition, dont la fonction principale est d'autoriser les demandes de démolition pour tout immeuble visé par ledit règlement;

ATTENDU que le comité est formé de trois membres du conseil désignés par résolution pour un mandat d'un an, renouvelable annuellement;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

de nommer la mairesse **Lisette Maillé** et les conseillers, **Victor Dingman** et **Pierre Henrichon**, membres du comité de démolition.

ADOPTÉE

9.5 NOMINATION DU COMITÉ LOCAL SUR LES PAYSAGES (26)

2024-01-26

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog s'est dotée d'un plan d'action Paysages 2022-2026 qui vise à consolider l'identité territoriale de la MRC dans le domaine des paysages culturels;

ATTENDU QUE le plan d'action a été réalisé par la MRC grâce à l'aide accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC du FRR et que ce volet encourage la mise en œuvre de projets majeurs pour la MRC à partir d'un créneau d'intervention qu'elle a déterminé;

ATTENDU QUE la première action du plan est de proposer la création de comités de paysage locaux pour chacune des municipalités ou groupe de municipalités afin d'organiser et d'encourager des projets locaux sur le paysage;

ATTENDU QU'il y a lieu de former un comité local sur les paysages qui aura le mandat :

- d'effectuer un bilan des actions posées par la communauté locale dans les dernières années touchant aux paysages culturels;
- rédiger une ou des actions à poser d'ici peu par le comité en vue de mettre en valeur les paysages de proximité;
- soutenir, dans la mesure du possible, la mise en œuvre des autres projets du plan d'action Paysages 2022-2026, grâce à un soutien logistique et le transfert de connaissances locales sur les paysages;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et la conseillère **Claire Rocher** comme déléguées du conseil au comité local sur les paysages;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité local sur les paysages pour une période d'un an :
 - Réal Dextrateur, citoyen;
 - Daniel Messier, citoyen;
 - Geneviève Coutu, citoyenne;
 - Dominique Gagnon, ressource administrative;

3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les déléguées susmentionnées, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

9.6 DEMANDE À LA CPTAQ PAR SERGENT'S BAY YACHT CLUB (SBYC 1935 INC.) POUR LE LOT 5 385 686 (27)

2024-01-27

ATTENDU la demande à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) du Sergent's Bay Yacht Club (SBYC1935 inc.);

ATTENDU que la demande vise un nouvel usage non agricole sur une partie du lot 5 385 686, soit une école de voile pour des enfants d'âge mineurs;

ATTENDU que le lot est situé dans la zone 7.7-IDR au plan de zonage et l'usage prévu figure parmi les usages permis dans cette zone au *Règlement de zonage 16-430*, soit l'usage de classe 3.5b;

ATTENDU les critères prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

ATTENDU le potentiel agricole des lots visés par la demande d'autorisation et des lots avoisinants, les sols étant de classe 7 et l'utilisation du lot à des fins d'agriculture est très limitée;

ATTENDU que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles sont inexistantes, du fait que le terrain visé par la demande se trouve dans un milieu de villégiature identifié comme étant un îlot déstructuré à la décision no. 371196 de la CPTAQ;

ATTENDU que la demande d'autorisation n'a pas de contraintes ni d'effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, en raison de la présence de l'îlot déstructuré et le milieu villégiature existants;

ATTENDU que le lot faisant l'objet de la demande d'autorisation se situe à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistiques Canada et la disponibilité de terrains hors de la zone agricole permanente pour satisfaire les besoins de la demande sont rares;

ATTENDU que la demande d'autorisation n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité du milieu et des exploitations agricoles du fait que le statut agricole du secteur a été délaissé pour une vocation de villégiature;

ATTENDU que la demande d'autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation, pour l'agriculture, des ressources en eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région du fait que le terrain est situé dans un îlot déstructuré;

ATTENDU que les critères 8 à 10 de l'article 62 ne trouvent pas d'application compte tenu de la nature de la demande d'autorisation;

ATTENDU que la demande d'autorisation n'est pas incompatible ni en opposition avec le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU que la demande est en tous points conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise la présentation de la demande de SBYC1935 inc. à la CPTAQ et confirme que celle-ci est conforme aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

* * * * *

10.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CULTUREL (28)

2024-01-28

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité culturel de la municipalité, un comité de bénévoles qui organisent des activités diverses visant à enrichir la vie culturelle de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la conseillère **Claire Rocher** comme déléguée du conseil au comité culturel;
2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres du comité culturel :

Renée Bourque
Claire Gagnon
Normand Delinelle
Jean-Pierre Naud
Anne Boissonneault
Charles Godue
Suzanne Roy
Amélie Primeau-Bureau
Chiraz Besbes
Julie Poirier
Diane Séguin
Renaud Payant-Hébert, représentant administratif

Le comité sera heureux d'accueillir tout nouveau membre;

3. qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, un conseiller municipal, autre que la déléguée susmentionnée, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DU PATRIMOINE (29)

2024-01-29

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres formant le comité du patrimoine de la municipalité, un comité de bénévoles dont le mandat est de contribuer à la mise en œuvre des actions de la planification stratégique concernant le patrimoine historique et où l'expertise des membres du comité pourra être requise;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

1. de désigner le conseiller **Pierre Henrichon** comme délégué du conseil au comité du patrimoine;

2. de nommer les personnes ci-après pour une période d'un an, à titre de membres citoyens :

Yves Bergeron
Andrea Fairchild
René Fortin
Natasha Messier
Madeleine Saint-Pierre
Lily Trachy
Yves Trudeau
Serge Wagner
3. qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, un conseiller municipal, autre que le délégué susmentionné, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.3 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ AD HOC POUR L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU (30)

2024-01-30

ATTENDU QUE la planification stratégique 2020-2030 a identifié comme défi l'accès aux plans d'eau publics;

ATTENDU QUE l'axe 3 « Harmoniser notre développement avec notre vision et nos valeurs » prévoit que la municipalité devra, d'ici 2030, avoir évalué la faisabilité de mettre en place un ou des accès sécuritaires aux lacs Memphrémagog et Orford pour ses citoyens;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater un comité ad hoc pour évaluer la faisabilité physique, technique et financière de tels accès aux lacs publics;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU :

1. de désigner la mairesse **Lisette Maillé** et le conseiller **Victor Dingman**, comme délégués du conseil au comité ad hoc pour l'accès aux plans d'eau;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du comité ad hoc pour l'accès aux plans d'eau pour une période d'un an :

Catherine Bouchard, citoyenne
François Delorme, citoyen
Roch Denis-Gagnon, citoyen
3. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les délégués susmentionnés, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

10.4 APPUI FINANCIER À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE GEORGEVILLE POUR LE PROJET DE DOCUMENTAIRE INTITULÉ *LE RUGISSEMENT FORMIDABLE* (31)

2024-01-31

ATTENDU QUE la Municipalité possède une partie du littoral du lac Memphrémagog;

ATTENDU QUE la Municipalité comprend l'importance culturelle de mettre en évidence le patrimoine et l'histoire du lac dont celle des phares, des postes de douane et des infrastructures touristiques associées aux voyages en bateau à vapeur dans la région;

ATTENDU QUE Louise Abbott (auteure et documentariste) et Jean-Marc Gaudreau (plongeur et documentariste) ont tous les deux acquis des expertises importantes dans leur domaine respectif ;

ATTENDU QUE le projet de documentaire se fera en étroite collaboration avec la MRC Memphrémagog, la Société d'Histoire de Georgeville et mettra à contribution les comités patrimoines des municipalités bordant le lac;

ATTENDU QUE la Société d'Histoire de Georgeville a déposé une demande d'appui financier auprès de la municipalité pour l'appuyer dans ses démarches notamment sur le territoire d'Austin;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 3 000 \$ à la Société d'Histoire de Georgeville afin de soutenir la production du documentaire.

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 23-529 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR DU LAC-DES-SITTELES ET DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR EN ACQUITTER LE COÛT (32)

2024-01-32

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné le 11 décembre 2023 en vue de l'adoption du *Règlement n° 23-529 décrétant la réalisation de travaux de mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'environnement du secteur du lac-des-sittelles et décrétant une taxe spéciale pour en acquitter le coût;*

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

d'adopter le *Règlement n° 23-529 décrétant la réalisation de travaux de mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'environnement du secteur du lac-des-sittelles et décrétant une taxe spéciale pour en acquitter le coût.*

ADOPTÉ

11.2 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (33)

2024-01-33

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres constituant le comité consultatif en environnement (CCE) de la municipalité;

ATTENDU QU'en offrant sa disponibilité pour siéger au CCE, un citoyen manifeste son engagement social dans le cadre d'une mission d'intérêt public;

ATTENDU QUE tout citoyen siégeant au CCE exerce ses responsabilités au meilleur de ses compétences et avec loyauté envers la municipalité. Il doit favoriser le respect envers les autres membres du comité et assurer la confidentialité des informations portées à sa connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

1. de désigner le conseiller **Pierre Henrichon** comme délégué du conseil au CCE;
2. de nommer les personnes ci-après, membres du CCE pour une période d'un an :

Diane Brochu
André Clermont
Jean DeBlois
Réal Dextradeur
Marcel Martineau
Mélicca de La Fontaine
Olivier Alix-Paré, représentant administratif
3. qu'en tout temps, madame Lisette Maillé, mairesse, un conseiller municipal, autre que le délégué susmentionné, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière;
4. qu'en tout temps, la directrice générale puisse assister aux réunions du comité, avec droit de parole.

ADOPTÉE

11.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE CONSERVATION DES VALLONS DE LA SERPENTINE (34)

2024-01-34

ATTENDU QUE Conservation des Vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme voué à la conservation des milieux naturels du bassin versant du ruisseau de la Serpentine et a élargi son champ d'action afin de mieux l'intégrer à la protection du corridor appalachien et ce, pour le territoire des municipalités d'Austin, de Bolton-Est et d'Eastman;

ATTENDU QUE CVS sollicite une aide financière pour 2024 sous forme d'une contribution de 3 000 \$ à son fonds de gestion pour lui permettre de poursuivre les dossiers de conservation qui sont bien entamés à Austin et dont les frais afférents (taxes pour les terrains en fonds propre, assurances, balisage et surveillance) vont en augmentant et de faire en sorte que le fonds de gestion puisse également croître afin que les intérêts couvrent les dépenses et ainsi assurer la pérennité de CVS;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 3 000 \$ à Conservation des Vallons de la Serpentine et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail voué à la conservation des milieux naturels.

ADOPTÉE

11.4 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC. (35)

2024-01-35 **ATTENDU QUE** l'organisme Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) sollicite une contribution financière de la municipalité afin de soutenir ses efforts visant à protéger la santé du lac Memphrémagog en 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise un don de 2 500 \$ à Memphrémagog Conservation Inc. et saisit l'occasion pour féliciter l'organisme de son engagement et de son travail bénévole de ces 57 dernières années.

ADOPTÉE

* * * * *

12.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (PFA) (36)

2024-01-36 **ATTENDU QUE** la politique de la famille et des aînés (ci-après « la PFA ») s'insère dans la planification stratégique 2020-2030 à l'axe 2 « Dynamiser notre communauté et notre milieu de vie »;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer les membres d'un comité directeur de la PFA pour veiller à la réalisation des actions qui en découlent et à en faire le suivi par la même occasion;

ATTENDU QUE la réalisation du plan d'action 2024-2025 découle d'un processus d'autoévaluation et de consultation qui prend en considération les champs d'action MADA et MAE;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU :

1. de nommer les personnes ci-après, membres du comité directeur de la PFA élargi pour une période d'un an afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues pour 2024 :

- Lisette Maillé, mairesse
- Claire Rocher, conseillère municipale et responsable de la politique
- Isabelle Couture, conseillère municipale et représentante des familles
- Renaud Payant-Hébert, agent de développement – vie communautaire

2. qu'en tout temps, un conseiller municipal, autre que les élus susmentionnés, puisse assister aux réunions du comité et exercer les pouvoirs d'un membre à part entière.

ADOPTÉE

12.2 DEMANDE DE DON DU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE JEVI (37)

2024-01-37 **ATTENDU QUE** l'organisme *JEVI* est un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre à la prévention du suicide en Estrie;

ATTENDU QUE l'organisme sollicite un soutien financier afin de pourvoir à une hausse anticipée étant donné que la demande d'aide ne cesse d'augmenter et pour maintenir ainsi la qualité de ce service essentiel qui répond aux besoins immédiats des personnes en demande d'aide;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 500 \$ au centre de prévention *JEVI* Estrie afin d'appuyer les efforts de prévention du suicide en Estrie.

ADOPTÉE

12.3 DEMANDE DE DON DE CENTRAIDE ESTRIE (38)

2024-01-38

ATTENDU QUE Centraide Estrie est un organisme reconnu depuis plus de 40 ans qui lutte contre la pauvreté et la détresse sociale pour quelque 62 000 personnes de tout âge vivant en Estrie;

ATTENDU QUE la campagne annuelle de Centraide Estrie vise à contrer la pauvreté et à éviter qu'elle se perpétue de génération en génération;

ATTENDU QUE Centraide sollicite la municipalité dans sa collecte de fonds annuelle;

ATTENDU QUE les argents ont été prévus au budget de l'exercice financier en cours;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin fasse un don à Centraide Estrie au montant de 1 000 \$ pour contribuer à la collecte de fonds de l'année 2024.

ADOPTÉE

12.4 DEMANDE D'APPUI FINANCIER DU TRAIN DES MOTS (39)

2024-01-39

ATTENDU QUE depuis 2011, la municipalité contribue financièrement au projet d'alphabétisation du Train des mots;

ATTENDU QU'en 2017, le ministère de l'Éducation a consenti à l'organisme une aide financière substantielle qui assurera désormais le maintien de ses activités dans la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le Train des mots a déposé une demande d'appui financier auprès de la municipalité pour l'appuyer dans ses démarches sur le territoire d'Austin;

ATTENDU QUE des argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

d'octroyer la somme de 800 \$ au Train des mots afin de soutenir son initiative.

ADOPTÉE

12.5 REMERCIEMENTS À LAPÉA, AU RPDMO ET À L'APLS POUR LE SUCCÈS DE LA GUIGNOLÉE (40)

2024-01-40

ATTENDU QUE trois organismes, soit LAPÉA, RPDMO et APLS, ont organisé avec grand succès trois guignolées sur le territoire de la municipalité l'automne dernier au profit de la Banque alimentaire de Magog;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil remercie :

1. les membres de LAPÉA, de l'RPDMO et de l'APLS pour leur générosité dans l'organisation de ces guignolées;
2. la communauté austinoise qui a été nombreuse à offrir des denrées alimentaires et des dons.

ADOPTÉE

12.6 CONTRIBUTION À LAPÉA EN VERTU DE L'ENTENTE DE GESTION (41)

2024-01-41

ATTENDU QU'il est prévu à l'entente de gestion conclue entre la municipalité d'Austin et Les Amis de la petite église d'Austin (LAPÉA), le versement d'une somme de 10 000 \$ par année, sous réserve de certaines obligations à être réalisées par LAPÉA;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

la Municipalité d'Austin verse un montant de 10 000 \$ à LAPÉA, dès que la municipalité aura reçu le dernier rapport financier et le plan d'action 2024.

ADOPTÉE

12.7 CONTRIBUTION À LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MEMPHRÉMAGOG (42)

2024-01-42

ATTENDU QUE plus que jamais, la Fondation joue un rôle d'une grande pertinence pour permettre à la population desservie par l'installation de Magog, d'avoir accès à une offre de soins et services de santé variée et de grande qualité;

ATTENDU que la Fondation intervient auprès des municipalités de la MRC Memphrémagog afin de renouveler une demande de dons sur une période de cinq ans (2018-2023) à raison de 2 \$ par citoyen permanent et saisonnier;

ATTENDU QUE les dons reçus permettent à la Fondation d'avoir la réactivité nécessaire pour saisir les occasions de développement lorsqu'elles se présentent et ces mêmes dons agissent comme de remarquables leviers auprès du Ministère qui réinvestit des sommes dans notre région;

ATTENDU que les sommes amassées actuellement permettent de répondre aux besoins tels que : développement de la chirurgie en gynécologie, achat d'équipement en ophtalmologie, projets d'humanisation des soins et amélioration des milieux de vie en hébergement, projets pour une clientèle en santé mentale, investissement en électrophysiologie, enveloppe de détresse sociale pour répondre à des besoins ponctuels d'une clientèle vulnérable;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

dans l'esprit de solidarité sociale pour l'ensemble des citoyens de la MRC de Memphrémagog, la municipalité s'engage à remettre la somme de 7 098 \$, représentant 2 \$ par citoyen permanent et saisonnier, à même le budget 2023.

ADOPTÉE

* * * * *

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (43)

2024-01-43

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par la conseillère I. Couture, l'assemblée est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière